



DEMANDE DE RÉSERVATION POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE

Minibus (9 places) Camionnette Camionnette avec pont élévateur

Nom du club / Locataire

Nom et prénom du locataire responsable et conducteur principal

Adresse

Code Postal

Localité

Téléphone (*obligatoire, où vous êtes joignable pendant la journée*)

Adresse courriel

Nom et prénom du 1^{er} conducteur supplémentaire

Nom et prénom du 2^{ème} conducteur supplémentaire

Type de location

Location associative Location privée

Motif

Destination

Date et heure de début de location

Date et heure de fin de location



Remarque

Nous (le demandeur), nous nous engageons à:

- **Remettre le véhicule dans son état initial** et de nous conformer aux indications des responsables communaux.
- **Respecter le matériel.**
- **Déclarer** auprès du secrétariat communal **toute irrégularité survenue** (matériel endommagé ou détruit, accident, etc.).
- Lors de toute location, **le ticket de caisse de la pompe à essence**, qui indique que vous avez fait le plein, **est à remettre au service Biergerzenter**. A défaut de ce ticket, chaque kilomètre roulé sera facturé 0,30 € !
- Pour le **minibus Renault Trafic bleu** – plaque SF 564 :
la taxe de location à payer s'élève à 20 € par jour et à 50 € par weekend.
- Pour la **camionnette Ford Transit rouge** – plaque BL 597 :
la taxe de location à payer s'élève à 20 € par jour et à 50 € par weekend.
- Pour la **camionnette Ford Transit blanche** (avec pont élévateur) – plaque FC 7606 :
la taxe de location à payer s'élève à 50 € par jour et à 80 € par weekend.
en cas d'accident, une franchise de 1620,92 € s'applique suivant les conditions de la compagnie d'assurance.

Lieu, date et signature du demandeur

Le demandeur certifie avoir pris connaissance du règlement en vigueur concernant la mise à disposition d'une Camionnette ou d'un Minibus et accepte les conditions y relatives.

Le présent formulaire n'est valable qu'après accord et signature du responsable communal. Il est à remettre au service Biergerzenter de la Commune de Sanem au plus tard 3 jours avant la date de la location.

la secrétaire,

Manon Greven



le bourgmestre,

Georges Engel